



Coronavirus, les travailleur-ses et les publics des associations aussi en première ligne

Communiqué, le 20/03/2020

Si tout le monde est susceptible de contracter le coronavirus, ce sont les personnes les plus précaires qui encore une fois seront les plus fragilisé-es, que ce soit face à la maladie ou à ses conséquences sociales. Et la précarité dans les associations, malheureusement, on connaît ! L'État ayant délégué au secteur associatif de larges pans de ses missions, une grande partie des publics des associations sont précaires : les personnes exilées, particulièrement les mineur-es isolé-es, personnes en attente d'un droit au séjour en France, les personnes enfermées en Centre de Rétention Administrative, les personnes sans domicile fixe, les prisonnier-es, les enfants, les personnes âgées, les personnes en situation de handicap, les usager-es de stupéfiant, etc. Mais il ne faut pas oublier que beaucoup de travailleur.se.s des associations sont aussi souvent précaires au regard de leur statut : vacataires, volontaires en service civique, temps partiels, intermittent.e.s, CDD d'usage, etc.

Or les mesures de restriction prises aujourd'hui vont aussi être plus compliquées à suivre pour toutes ces personnes précaires.

- Télétravail avec enfants dans des logements de petite surface. Comment croire que l'on peut télé-travailler d'un côté et éduquer de l'autre? Le « en même temps » atteint encore ici ses limites. Il s'agit d'une invisibilisation des travaux éducatifs domestiques, etc. Cela va toucher d'autant plus les femmes qui sont plus nombreuses en proportion chez les travailleur-ses des associations que dans nombres d'autre secteurs.

- Quel accompagnement pour les personnes sans abris ? Comme si cette situation n'était pas assez tragique et malgré le report de la « trêve hivernale », des huissiers continuent de délivrer des avis d'expulsion de squatts pour avril.

- Toutes les personnes éloignées de l'accès aux droits, le seront encore plus. Par exemple les personnes illettrées sommées d'écrire des attestations de déplacement et les personnes mal à l'aise avec l'informatique, sans imprimante, sans accès à internet ou avec un accès réduit, sans télé ni radio, voire sans papier ni stylo. L'accroissement des inégalités conséquence des politiques gouvernementales successives se révèle particulièrement criant, et participe d'une exclusion exacerbée par la situation actuelle.

- Qui va payer les vacataires, les intermittent-es qui galéraient déjà avant et qui n'auront pas de revenus dans les mois qui viennent ? Dans l'autre sens les personnes en contrats courts vont-elles pouvoir exercer leur droit de retrait si nécessaire en sachant qu'elles risquent ensuite de ne pas être réembauchées ?

De plus La communication contradictoire du gouvernement met nos publics et nos collègues en danger. Par exemple dans l'aide alimentaire, comment assurer la continuité d'un service nécessaire et respecter la sécurité des travailleur.se.s et des bénévoles ? Macron a assuré que personne ne serait laissé de côté, mais sur le terrain, chacun.e se débrouille comme il peut. Sans consigne claire, les employeurs prennent des décisions sans forcément de fondement, mais sans aide non plus. Le matériel (masques, gants...) manque pour les personnels hospitaliers et il est

totalemment absent pour les personnels de l'action associative menant une activité essentielle face à du public.

Comme d'habitude les associations et leurs travailleur.se.s pallient une partie des manquements de l'État, aux cotés des soignantes et soignants évidemment. C'était le cas avant la crise, c'est le cas pendant et nous craignons que ce soit toujours le cas dans un après qui sera, a priori, catastrophique. Les dernières années de contre-réformes et de casse de notre système social nous laissent imaginer que ce ne sont pas les personnes les plus fragiles qui vont être aidées en premier. Le trois cent milliards d'euros débloqués pour les sacro-saintes entreprises (et leurs actionnaires), alors qu'il n'y avait pas « d'argent magique » pour les hôpitaux il y a encore quelques semaines, nous donnent une idée du monde d'après. Nous doutons grandement que les travailleur-ses des associations et leurs publics seront alors considéré-es prioritaires.

Face à cette situation, nous revendiquons, au minimum durant l'épidémie et dans les mois suivants :

- La facilitation de l'exercice du droit de retrait pour toutes celles et ceux qui le souhaitent.
- La mise à disposition du matériel (masque, gants, savon, eau...) nécessaire à l'intervention auprès des populations les plus précaires et pour elles.
- Le maintien de la rémunération pour tou-ttes quel que soit le type de contrat avec une redistribution égalitaire (pour les CDD d'usage, vacataires, etc.).
- L'interdiction des licenciements.
- La possibilité d'utiliser le dispositif "arrêt maladie pour garde d'enfants" même si le télétravail est techniquement possible, car télétravailler et garder ses enfants en même temps relève de l'utopie.
- Le report des droits au chômage et d'intermittence d'autant de jours qu'aura duré le confinement.
- Un moratoire sur les loyers
- Que l'argent dépensé aujourd'hui (en soutien aux entreprise) ne soit pas prétexte à des politiques d'austérité demain.
- La réquisition des logements vacants et des cliniques privées.
- L'arrêt effectif des expulsions des logements et squatts.
- L'ouverture des CRA, l'interdiction des expulsions.
- L'interdiction d'exiger des volontaires en service civique une quelconque activité de la part de leur encadrement, tout en maintenant leur indemnité comme explicité dans le communiqué du 16 mars de l'Agence du service civique (voir ci-dessous).

Tout d'un coup, l'intérêt collectif est devenue une évidence et semble surpasser les intérêts privés, y compris dans les discours de nos dirigeant.es, élu.es et patrons. Une fois l'épidémie passée, nous saurons le leur rappeler. Car la liste est longue des risques pesant sur notre société et notre environnement. Nous avons besoin de construire une société plus solidaire pour être plus résiliente. Nous n'avons jamais attendu l'État et les « entreprises » pour le faire. Mais nous n'aurons pas trop de moyens pour surmonter les épisodes compliqués qui s'annoncent dans les prochaines décennies, en particulier pour les secteurs du soin, et pour les associations qui subissent les vagues d'austérité depuis des années.

Syndicat Solidaires ASSO

31 rue de la grange aux belles, 75010 Paris

contact@syndicat-asso.fr

Focus : « et les volontaires en service civique alors ? »

Le communiqué du 16 mars de l'agence du service civique est très clair sur leurs revenus: « le versement des indemnités et prestations dues par l'État et par les organismes d'accueil aux volontaires est maintenu, et ce même quand l'exercice effectif de la mission concernée est interrompu. Concernant les consignes aux associations : « Il est rappelé que les organismes d'accueil de volontaires du Service Civique doivent se conformer strictement aux consignes du Gouvernement et des services préfectoraux. Les consignes nationales face à l'épidémie sont communiquées et mises à jour sur le lien : <https://www.gouvernement.fr/info-coronavirus>. Les informations du ministère de l'Éducation nationale et de la Jeunesse sont communiquées à l'adresse : <https://www.education.gouv.fr/>. »